



Communauté de Communes
de Despres-Samer



PLAN REGLEMENTAIRE A25

Zonage et dispositifs pré-opérationnels

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

SELLES

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
ARRÊT DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019
(seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 eme)



Information :
En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire A, il est nécessaire de consulter les Plans réglementaires B et C. Notamment, la commune se situe dans le périmètre du PPRI de la Liane en cours d'élaboration et dont les aléas sont représentés sur le plan C.

Légende :

ZONAGE (art.L151-9 du CU)

- Zones urbaines
- Zones à urbaniser
- Zones naturelles et forestières
- Zones agricoles

SITE PROJET

- Habitat (voir les orientations d'aménagement et programmation pour le site indiqué)

HABILITAGE CADASTRE / FOND DE PLAN

- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole
- Périmètre 100 m exploitation agricole
- Surface en eau
- Cours d'eau (rivière, fleuve)
- Bâtiment
- Cimetière
- Parcellaire
- Limite de commune



Echelle de référence : 1/4 000

0 100 200 Mètres

Sources : ©DGI/cadastre 2019, ©IGN - BD Topo® 2018, DREAL NPDC, CSRPB, BDCO 2019

